



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



**PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011
FORMULAIRE À COMPLÉTER**
Important

- **Compléter dès réception le recto et le verso** du présent coupon et **retourner dans les dix jours suivant la réception.**
- Votre réponse est **essentielle pour le bon fonctionnement du programme** et permettra de vous offrir un service adéquat.

À compter du 1^{er} janvier 2011, la Régie coordonnera la vidange de l'ensemble des installations septiques situées sur son territoire. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir compléter le présent formulaire et nous le retourner dans l'enveloppe préaffranchie ci-jointe. Si vous possédez plus d'un immeuble avec une installation septique, veuillez nous en mentionner les adresses.

Coordonnées du propriétaire et informations relatives à l'installation

Nom : _____

Adresse postale : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

Adresse de l'immeuble où est située l'installation septique

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Informations sur l'installation septique

Nombre d'installation septique : _____ Date de l'installation : _____

Nombre de couvercles : _____ (1, 2 ou 3)

Type de matériaux : _____ (acier, béton ou fibre)

Capacité de votre installation septique (m³ ou gallons impériaux) : _____

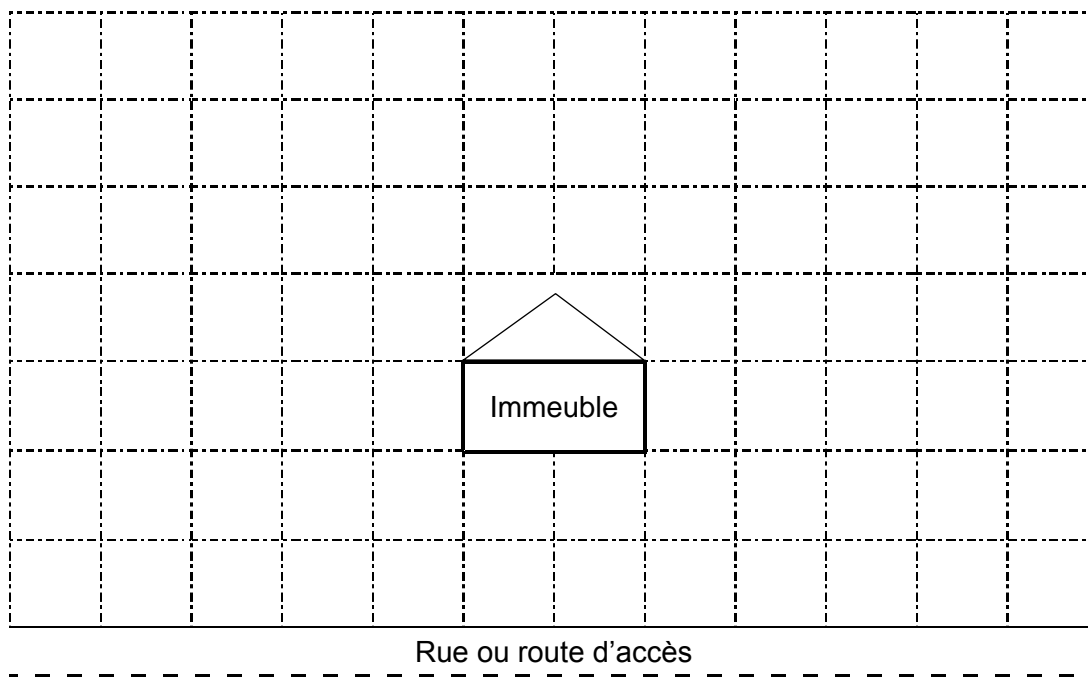
Type de fosse de : _____ (fosse septique, scellée ou puisard)

Type de champ d'épuration : _____ (classique, modifié, filtre à sable, filtre à sable hors sol, système biofiltre à base de tourbe, Enviro-septic, Bionest ou autres)

Résidence permanente Résidence saisonnière (mois d'occupation/année) _____

Année de votre dernière vidange : _____ (à l'usage exclusif de la Régie)

À l'aide d'un croquis, **veuillez situer votre installation septique par rapport à votre maison et la rue en indiquant la distance approximative entre chacun des éléments.** Dans la mesure du possible, identifiez l'emplacement de votre puits et la distance entre ce dernier et votre fosse septique.



COMMENTAIRES : Si votre installation septique requiert d'être vidangée plus qu'une fois tous les deux ans (à tous les ans ou même plusieurs fois par année), veuillez l'indiquer ci-dessous. Veuillez également nous mentionner ci-dessous **tout autre renseignement pertinent concernant votre installation septique** (Ex : besoin de plus de 100 pieds de boyau pour effectuer la vidange, fosse difficilement accessible, fosse commune ou toute autre particularité).

Commentaires : _____

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
2200, avenue Pratte, bureau 201
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4B6
Téléphone : 450 774-2350 Télécopieur : 450 774-9737
Courriel : prvis@ntic.qc.ca